

**Mission
Interministérielle
d'Inspection du
Logement Social**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MIILOS

**Rencontres européennes des administrations et autorités de
contrôle du logement social (3 et 4 juin 2014)**

Ministère de l'Economie et des Finances
Centre de conférences Pierre Mendès-France

La plupart des Etats Européens connaissent, depuis ces dernières années, une situation convergente : une restriction des dépenses publiques, une augmentation des besoins de logements sociaux qui touche une part de plus en plus large de la population et un mouvement engagé dans les administrations de réorganisation visant à redéfinir leurs missions. Cette tendance s'inscrit dans un contexte européen où les institutions expriment leur souci de préserver l'intérêt général tout en renforçant la transparence dans l'utilisation des fonds publics.

A quelques mois de la mise en place effective de l'ANCOLS (fusion de la Miilos et de l'Anpeec), la rencontre des 3 et 4 juin 2014 vise à un échange approfondi avec nos homologues européens afin de mieux comprendre les missions et l'organisation du secteur du logement social ainsi que les orientations prises ou à prendre pour les prochaines années, tout particulièrement en matière de contrôle.

Le déroulement de cette rencontre se fera comme suit :

▪ **Mardi 3 juin 2014 : Organisation du logement social et contrôle**

Trois questionnements :

- **Quelles sont, depuis 10 ans, les principales évolutions à l'œuvre dans le secteur du logement social ?**
- **Quelles réformes institutionnelles ont été engagées dans le même temps ?**
- **Quels sont les enseignements à en tirer et quelles conséquences sur le contrôle ?**

Matin :

- 10h00 :
 - Message de bienvenue de Daniel Dauvet, chef adjoint de la Miilos
 - Ouverture des travaux par Jean-Marc Michel, Directeur général de la Direction Générale de l'aménagement, du logement et de la nature et par Bertrand Jéhanno, chef du secteur « Marché intérieur, consommateurs, concurrence, aides d'Etat » au Secrétariat général des affaires européennes, service placé sous l'autorité du Premier Ministre.

- 10h45 : Présentation succincte par les intervenants des pays invités de la situation du secteur du logement social, du rôle et des missions des administrations compétentes.
- 11h30 – 13h00 :
 - Les orientations de la politique publique du logement social et les réformes entreprises aux Pays-Bas et en Italie par : Mark Fréquin, Directeur Général du Logement et de la Construction, Ministère de l'Intérieur (Pays-Bas), Kevin Klop, chargé de mission près le Directeur général du logement et Costanza Pera, Directrice Générale des politiques de l'habitat, Ministère des Infrastructures et des Transports (Italie).
 - Echange et débat avec les représentants des Etats invités et de l'administration française.
- 13h -14h30 : Pause déjeuner

Après-midi :

- 14h30 – 15h15 : Poursuite des échanges engagés dans la matinée.
- 15h15 – 16h15 :
 - Rôle et évolution des organes de contrôle aux Pays-Bas et en France par Daphné Braal, Directrice du Fonds Centraal Volkshuisvesting et par Pascal Martin-Gousset, préfigurateur de l'ANCOLS et directeur Général de l'Anpeec.
- 16h 15 – Pause
- 16h30 : Régulation : Pouvoirs, compétences et responsabilités de l'autorité de contrôle :
 - Présentation du système à l'œuvre au Royaume-Uni, des réformes engagées et de ses conséquences sur la régulation du secteur par Julian Ashby, président du Regulation Committee et membre du Comité exécutif du Home et Communities Agency (HCA).
- Echange et débat avec les représentants des Etats invités et de l'administration française.

▪ Mercredi 4 juin 2014 : contrôle des aides FEDER

Matin :

- 9h30-12h30 :

Le contrôle des aides FEDER : quelle articulation avec les contrôles menés en France par la Miiilos et par la future ANCOLS ?

Les aides Feder représentent un volume financier important (15 milliards d'euros) incluant les aides de rénovation thermique versées aux opérateurs de logement social. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les Régions sont devenues compétentes, en lieu et place des Préfectures, pour être déléataires de crédits et elles instruisent également les dossiers des demandeurs. La Commission interministérielle de

coordination des contrôles (CICC) est l'autorité d'audit dont les constats visent à donner « une assurance raisonnable que les comptes sont conformes et cohérents » afin que le paiement puisse être autorisé.

Cette réforme institutionnelle entraîne des modifications importantes dans l'organisation du contrôle de la CICC qui reste aujourd'hui à consolider.

Invités :

- Les représentants du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (ex DATAR) et les représentants de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) :
 - Stéphane Nottin, chargé de mission - Fonds structurels européens, au Commissariat général à l'égalité des territoires.
 - Marie-Astrid De Veron, chargée de mission – aides d'Etat, au Commissariat général à l'égalité des territoires.
 - Jean-Pascal Cogez, Inspecteur général de l'administration, vice-président de la CICC.
 - Bruno Roussel, administrateur civil, chargé de mission pour le contrôle des Fonds européens au CICC.

- 12h30 – 13h00 : Débat avec la salle et synthèse des travaux.
